

PARLONS SOLVABILITÉ

Bulletin trimestriel sur les questions de solvabilité qui touchent les assureurs IARD au Canada



Pour la protection des consommateurs en cas d'insolvabilité d'une société d'assurance
habitation, automobile ou commerciale

Numéro 31 - septembre 2025



Du bureau du président

Ne tenons pas notre bonne fortune pour acquise

par Alister Campbell



Comme nos lecteurs (et membres) le savent sans doute, la SIMA n'a pas eu à gérer de nouvelles faillites d'assureurs depuis 2003, et notre dernier dossier actif de règlement de faillite a été clos en 2019. Dans la période tranquille actuelle, le mantra de notre organisation se résume ainsi : en temps de paix, prépare la guerre! Ainsi, au Canada, nous surveillons activement les chiffres de l'industrie, analysons les résultats financiers trimestriels de tous les membres et, s'il y a lieu, suivons de près (avec les organismes de réglementation) les membres inscrits sur la liste de

surveillance. Nous travaillons constamment à la planification de mesures d'urgence et de scénarios, notamment en utilisant notre modèle exclusif de risque systémique dans le cadre de simulations de risques extrêmes. Nous poursuivons aussi avec ardeur notre programme de recherche pour être au fait des tendances mondiales et capables de cerner les meilleures (et pires) pratiques ayant cours ailleurs. Nos recherches récentes ont mené, entre autres, à la parution d'un ouvrage important intitulé *Global Failed Insurer Catalogue*, pour lequel nous avons recensé tous les assureurs ayant fait faillite sur le globe depuis 2000.

La troisième édition du Catalogue vient de paraître et comprend désormais quelque 965 assureurs ayant fait faillite dans 71 pays — développés ou en développement. En moyenne, plus de 20 assureurs font faillite chaque année quelque part sur la terre! Vous trouverez un résumé des principales constatations tirées de ce grand projet de recherche, présenté par son co-auteur, Grant Kelly, à la page 6 du présent numéro de

Parlons solvabilité. J'aimerais attirer l'attention ici sur une constatation majeure... une découverte qui m'a plongé dans une longue réflexion : dans trop de parties du monde, la majorité des faillites d'assureurs se produisent dans des territoires qui ne disposent pas de mécanismes comme la SIMA pour protéger les titulaires de police.

« **Dans trop de parties du monde, la majorité des faillites d'assureurs se produisent dans des territoires qui ne disposent pas de mécanismes comme la SIMA pour protéger les titulaires de police.** »

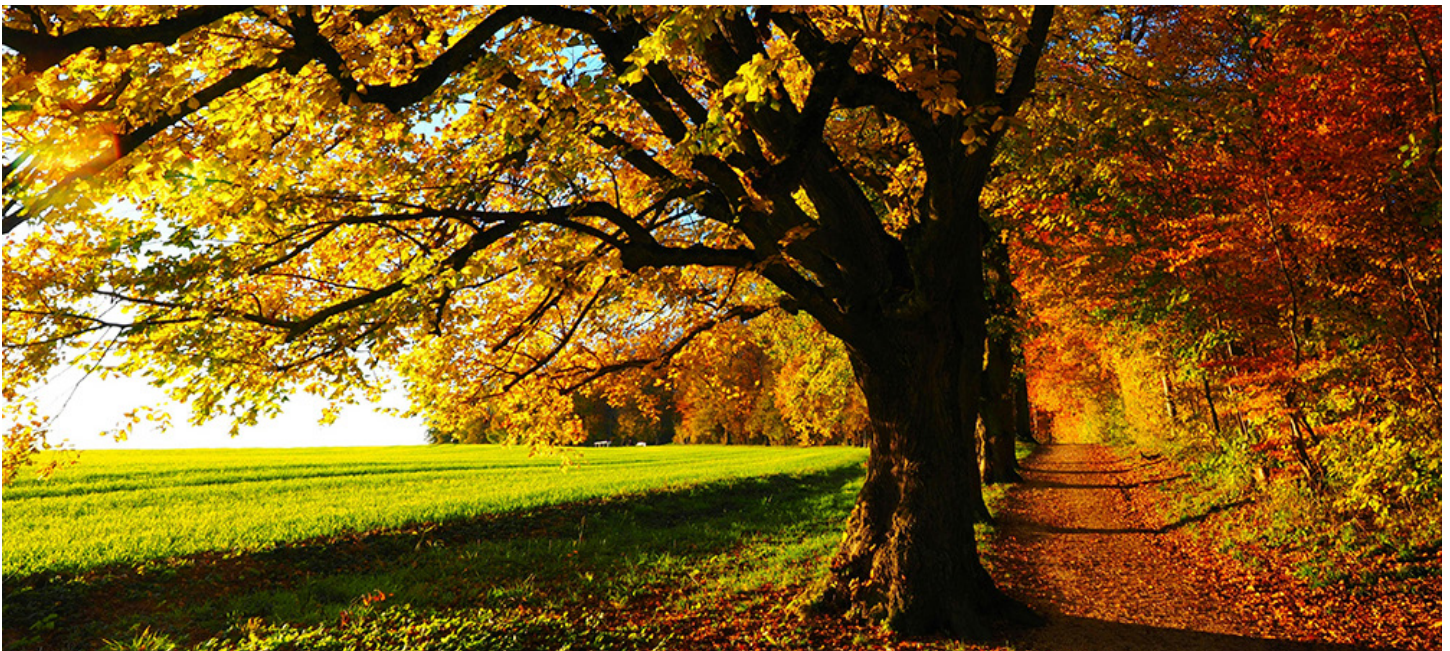
L'histoire du Canada abonde en faillites d'assureurs. Nous en avons compté 35 en passant en revue l'histoire des entreprises du pays. La situation était si grave que notre industrie s'est alliée avec les responsables de la réglementation des provinces et territoires pour créer la SIMA en 1989. Depuis, nous avons géré 13 faillites pour le compte de nos parties prenantes privées et publiques. Nous avons fait en sorte que les titulaires de police soient protégés contre les pertes excessives et que les coûts soient gérés efficacement pour l'industrie qui les finance. Et surtout, nous avons aidé à maintenir la confiance dans le système canadien des services financiers — une condition préalable pour le bon fonctionnement d'une industrie. Aujourd'hui, il est difficile d'imaginer quelle était la situation avant la SIMA, mais il apparaît clairement que les choses se sont beaucoup améliorées pour toutes les parties prenantes après sa création.

La constatation faite lors de l'élaboration de notre *Catalogue* est troublante et nous rappelle que les avantages du système canadien — que nous avons l'habitude de tenir pour acquis — ne sont pas universels. Étonnamment, pour ce qui est des 139 faillites d'assureurs survenues en Europe depuis 2000, moins de la moitié des faillites concernaient des titulaires de police qui étaient protégés par une forme quelconque de garantie d'assurance. Près des deux tiers des 84 faillites survenues en Asie se sont produites dans des territoires dépourvus de protections pour les titulaires. En Afrique et en Amérique du Sud, où 96 et 97 faillites se sont produites respectivement, pratiquement aucune n'est survenue dans un territoire pourvu d'un mécanisme comme la SIMA. Il existe plusieurs raisons d'être reconnaissants de vivre au Canada... et notre étude confirme que la SIMA en est une!

Je rédige ce texte à la mi-août à la veille de mon départ pour assister à l'assemblée générale annuelle du Forum international des fonds de garantie des assurances (tenu cette année à Almaty, au Kazakhstan!). Nous nous rencontrons pour échanger de l'information sur les meilleures pratiques et pour partager nos expériences. Nos organisations sont toutes structurées de manière différente (publiques, privées ou mixtes) et offrent divers modèles de financement (*ex ante* et/ou *ex post*). Nos niveaux de protection sont différents aussi. Mais, peu importe notre structure, nous avons tous géré efficacement les faillites d'assureurs survenues dans nos propres territoires. Et ce faisant, nous avons tous offert à nos titulaires de police des protections qui malheureusement ne sont pas accessibles à tous dans le monde.

« **Aujourd'hui, il est difficile d'imaginer quelle était la situation avant la SIMA, mais il apparaît clairement que les choses se sont beaucoup améliorées pour toutes les parties prenantes après sa création.** »

L'été canadien est un bon moment pour réfléchir à la chance que nous avons d'être citoyens de ce pays favorisé. J'espère que tous nos lecteurs ont saisi l'occasion de profiter de cette saison avec leurs proches et amis. J'ai hâte vous croiser cet automne!



Alister Campbell, président et chef de la direction de la SIMA

Un premier semestre parfaitement moyen – par Grant Kelly



Les assureurs IARD du Canada ont déclaré une rentabilité satisfaisante pour les six premiers mois de 2025. Le rendement des capitaux propres (RCP) s'est établi à 10,7 %. Ce pourcentage est certes inférieur à celui de 13,0 % enregistré pour la même période en 2024, mais, en fait, il correspond exactement au RCP moyen de l'industrie sur 50 ans.

Le recul des rendements moyens est attribuable à la détérioration des résultats techniques. Les charges afférentes aux activités d'assurance (en hausse de 9,8 %) ont augmenté beaucoup plus rapidement que les produits des activités d'assurance (en hausse de 6,4 %). Il en ressort que le résultat net des activités d'assurance de l'industrie a baissé de 730 M\$.

Les résultats techniques ont été particulièrement mauvais dans les marchés de l'assurance automobile du Canada. Le ratio combiné global net (RCGN) permet de mesurer la rentabilité technique en tenant compte de l'impact des charges afférentes aux activités d'assurance et aux contrats de réassurance, des frais généraux et d'exploitation et des charges financières d'assurance nettes, par rapport aux produits des activités d'assurance nets. Un RCGN supérieur à 100 % indique que cette branche d'activité amenuise les fonds propres de l'industrie. Le RCGN de l'assurance des voitures de tourisme a dépassé ce seuil dans huit provinces et l'ensemble des trois territoires (Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique, Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut). Ces résultats ne sont pas viables. Les seuls marchés de l'assurance automobile ayant déclaré un RCGN inférieur à 100 % sont l'Ontario et le Québec.

Le début hâtif de la saison des feux de forêt a contribué à la dégradation des résultats enregistrés dans la branche de l'assurance des biens des particuliers à Terre-Neuve-et-Labrador, en Ontario, au Manitoba et en Saskatchewan. L'assurance souscrite dans ces territoires a également engendré des RCGN supérieurs à 100 %.

Il importe de noter que les branches de l'assurance de biens des entreprises et de l'assurance responsabilité civile des entreprises demeurent rentables pour l'ensemble des assureurs IARD et des régions du Canada. Une rumeur court toutefois de plus en plus dans l'industrie au sujet de la détérioration des conditions dans ces marchés. Il sera donc important d'examiner attentivement les résultats des prochains trimestres dans ces branches.

Comme toujours, sous les résultats moyens de l'industrie, la rentabilité varie beaucoup entre les 163 assureurs membres de la SIMA. La rentabilité des assureurs qui se concentrent sur les branches d'assurance des particuliers est moins élevée que celle des assureurs qui se concentrent sur l'assurance des entreprises. Pour le premier semestre de 2025, 26 assureurs ont déclaré des pertes. Les rendements sont moyens à l'heure actuelle, mais la SIMA continuera de surveiller les résultats de tous les membres, car les tendances évoluent en ce moment dans la mauvaise direction.

T2 2025 – Résumé des résultats financiers

Tous les chiffres proviennent de MSA et sont établis au 26 août 2025.

En millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

	T2 2025	T2 2024	Variation en pourcentage
Total des produits des activités d'assurance	49 790	46 807	6,4 %
Charges afférentes aux activités d'assurance	-41 202	-37 543	9,8 %
Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus	-3 554	-3 500	1,6 %
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	5 034	5 764	-12,7 %
Rendement du capital investi	3 130	2 858	9,5 %
Produits financiers nets/Charges financières nettes	-1 407	-1 366	3,0 %
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	1 723	1 492	15,5 %
Frais généraux et frais d'exploitation	-2 171	-2 330	-6,8 %
Autres produits et charges	421	637	-33,8 %
RÉSULTAT NET	3 681	4 174	-11,8 %
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL	3 935	4 418	-10,9 %

Quelques indicateurs et ratios de rentabilité

	T2 2025	T2 2024
Ratio net des activités d'assurance	89,9 %	87,7 %
Rendement du capital investi (RCI)*	4,2 %	4,1 %
Rendement des capitaux propres (RCP)*	10,7 %	13,0 %
TCM (Capital disponible/Capital requis)	257,1	263,3
TSAS (<i>applicable aux succursales</i>) (Actif net disponible/Capital requis)	401,3	387,0

Les valeurs ne prennent pas en compte les assureurs hypothécaires*.

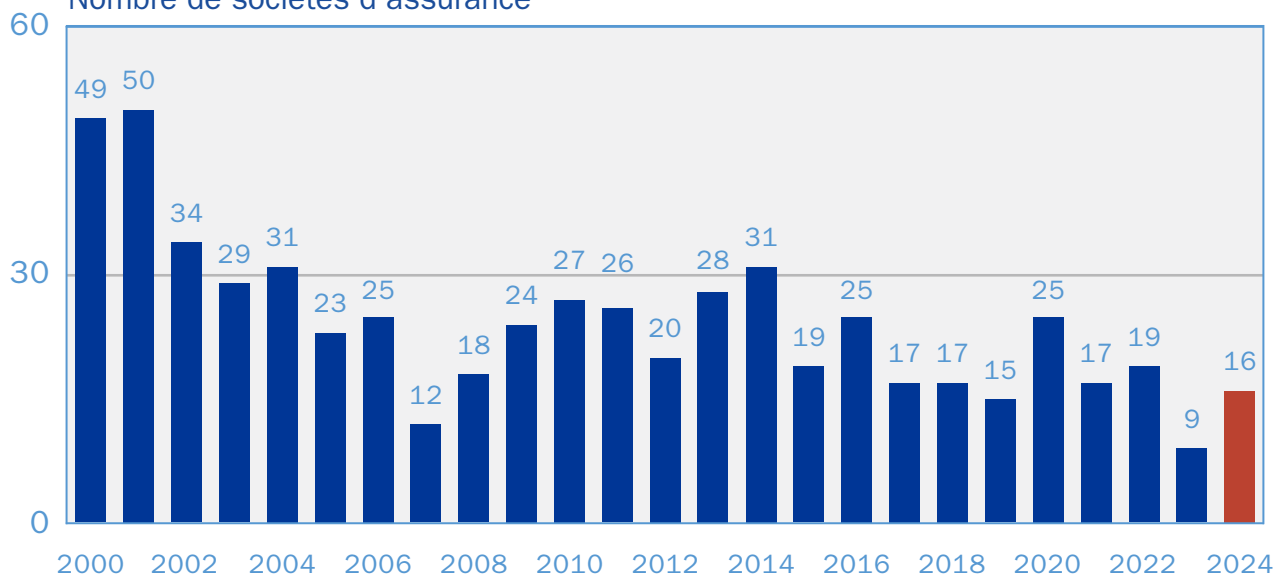
Depuis l'an 2000, 606 assureurs IARD ont fait faillite dans 58 pays – par Grant Kelly

Quelque 22 années se sont écoulées depuis la dernière fois qu'un assureur IARD (incendie, accident, risques divers) a fait faillite au Canada, en 2003. Il peut donc être très tentant de conclure que les faillites d'assureurs sont une réalité du passé. Et les personnes ainsi tentées de le croire auraient de bons arguments. Après tout, on a grandement amélioré le fonctionnement, la gouvernance et la surveillance des assureurs IARD depuis 20 ans.

La troisième édition de la publication *Global Failed Insurer Catalogue* de la SIMA englobe maintenant 965 sociétés d'assurance et de réassurance (IARD, vie et mixte) ayant fait faillite depuis l'année 2000 — dans 71 pays différents. La SIMA croit que ce Catalogue est actuellement la base de données accessible au public la plus complète au monde sur les assureurs ayant fait faillite. Le nombre considérable d'assureurs faillis que comporte notre base de données nous aide à répondre à notre question initiale « Les assureurs font-ils encore faillite? » – et notre réponse est « Oui ».

Faillites d'assureurs IARD

Nombre de sociétés d'assurance



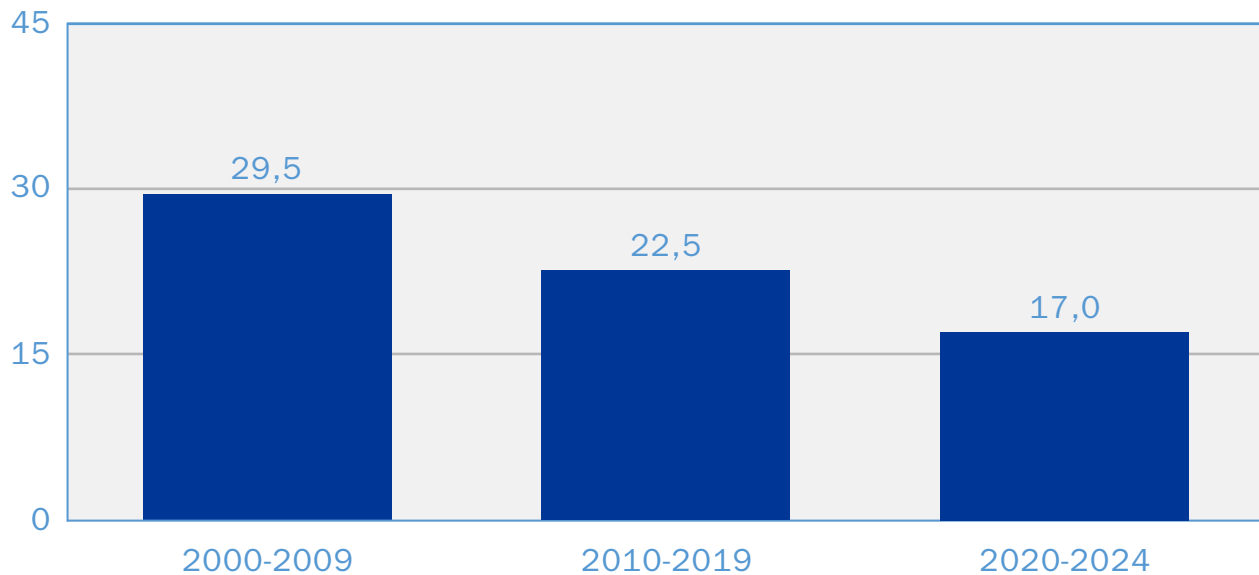
La SIMA a répertorié 606 faillites d'assureurs IARD survenues entre 2000 et 2024 autour du globe, soit 24,2 en moyenne chaque année.

Source : SIMA

Qu'en est-il précisément des assureurs IARD? La SIMA a recensé 606 assureurs IARD ayant fait faillite dans 58 pays entre 2000 et 2024. Pendant cette période, au moins 9 assureurs IARD ont fait faillite tous les ans, et la moyenne annuelle des assureurs IARD faillis s'est établie à 24,2. C'est pour 2001 qu'on a relevé le nombre de faillites le plus considérable, soit 50. Le chiffre le plus faible, soit 9, est récent et remonte à 2023.

Quelque 331 faillites d'assureurs IARD sont survenues aux États-Unis (É.-U.) depuis 2000. Ce chiffre est près de neuf fois plus élevé que pour tout autre pays. Quatre états distincts des É.-U. — Floride (46), New York (28), Texas (26) et Illinois (26) — de même que l'Argentine (35) figurent parmi les cinq territoires qui ont déclaré le plus de faillites d'assureurs IARD depuis 2000. Le Canada occupe le 32^e rang de la liste, avec six faillites pour la même période.

Le nombre moyen des assureurs IARD ayant fait faillite est en baisse



Le chiffre annuel moyen des assureurs faisant faillite diminue chaque décennie

Source : SIMA

Il est intéressant de noter que le nombre moyen d'assureurs IARD qui font faillite annuellement semble diminuer. Entre 2000 et 2009, 29,5 assureurs ont fait faillite en moyenne chaque année. Entre 2010 et 2019, cette moyenne a baissé à 22,5 et, depuis 2020, elle est descendue à 17. Pourquoi y a-t-il moins de faillites?

Les grandes améliorations apportées à la gestion et à la surveillance depuis 20 ans sont une cause probable. Pensons aux exigences de fonds propres et à la réglementation fondées sur le risque; à l'adoption de pratiques exemplaires en gestion du risque d'entreprise; à l'amélioration des rapports financiers prévus par la loi; aux normes actuarielles et comptables plus perfectionnées et rigoureuses; et aux progrès technologiques qui contribuent à l'avancement de l'analytique des données sur le risque. Ensemble, ces améliorations ont permis aux assureurs de perfectionner considérablement leurs activités fondamentales (fixation des prix, sélection des risques et évaluation des pertes). Mais l'amélioration du contrôle prudentiel et de la gestion n'explique pas seule la diminution du nombre des faillites.

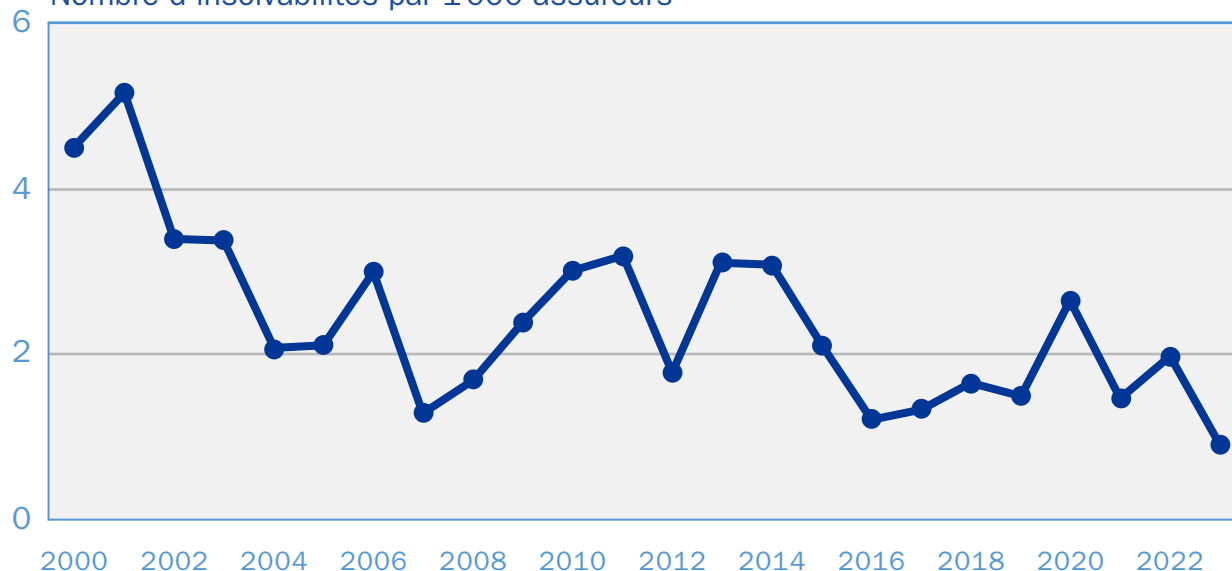
Le Surintendant des faillites du Canada calcule les taux annuels d'insolvabilité pour plusieurs industries. Le taux d'insolvabilité des entreprises est défini comme étant le nombre d'insolvabilités d'entreprises par millier d'entreprises. Le rapport du Surintendant se concentre sur l'évolution de ces ratios d'insolvabilité dans le temps. Un ratio en hausse implique que les entreprises de cette industrie affrontent des conditions économiques difficiles. Un ratio en baisse implique que la pression diminue

sur ces entreprises. On s'attend généralement à ce que le ratio d'insolvabilité de toute industrie se maintienne à un niveau bas et stable.

La SIMA a créé un taux annuel d'insolvabilité pour les assureurs en utilisant les données relatives à 38 pays de la base de données sur les assurances de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Depuis l'année 2000, une faillite d'assureur est survenue dans 26 de ces 38 pays. Comme dénominateur de notre calcul, nous utilisons le nombre total de sociétés d'assurance dans chaque territoire dont fait état l'annuaire des statistiques d'assurance de l'OCDE.

Taux d'insolvabilité des assureurs IARD dans les pays de l'OCDE

Nombre d'insolvabilités par 1 000 assureurs



Le taux de faillite des assureurs IARD était plus élevé entre 2000 et 2004, atteignant 2,91 faillites par 1 000 assureurs. Depuis 2005, ce taux s'établit à 2,08 par 1 000 assureurs.

Source : SIMA

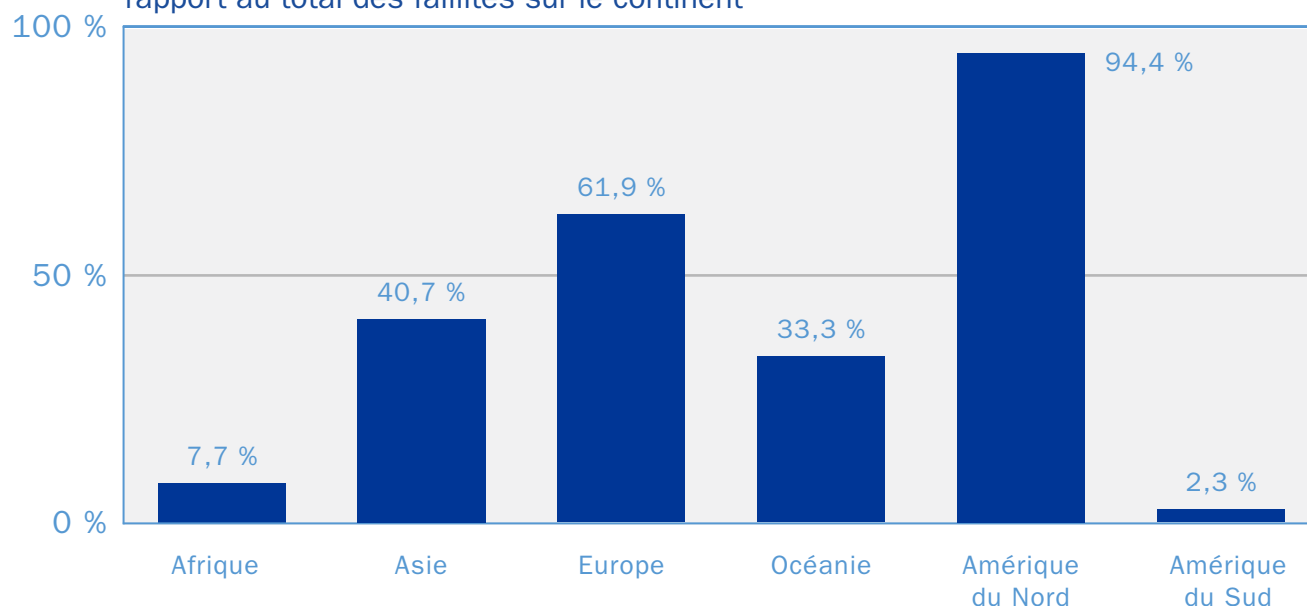
Depuis 2000, il serait normal qu'il y ait chaque année 2,51 faillites d'assureurs IARD par 1 000 sociétés d'assurance dans les pays de l'OCDE. Le nombre d'insolvabilités a été important entre 2000 et 2004 et le taux d'insolvabilité a été plus élevé au cours de cette période, atteignant 2,91 faillites par 1 000 assureurs. Depuis 2005, le taux d'insolvabilité des assureurs IARD dans les pays de l'OCDE est demeuré stable à 2,1 faillites par 1 000 assureurs. Il importe de noter toutefois, qu'en 2000, 7 335 assureurs IARD se livraient concurrence dans les pays de l'OCDE. En 2023, ils n'étaient que 6 109 (une baisse de plus de 1 200 assureurs). Cela laisse penser qu'une simple question d'arithmétique explique une partie du recul du nombre annuel de faillites d'assureurs IARD — les consolidations ont eu pour effet de réduire le nombre d'assureurs.

Dans l'ensemble, 418 des 606 faillites d'assureurs IARD figurant au Catalogue se sont produites dans un territoire disposant d'un mécanisme de protection des titulaires de police (c.-à-d. que le mécanisme couvrait l'assurance IARD, et un assureur IARD a fait faillite). Que les titulaires aient bénéficié de la protection offerte par un mécanisme de ce type dans 69,0 % de toutes les faillites

depuis l'année 2000 est une très bonne nouvelle. Mais notre étude révèle l'existence d'importants écarts de protection des titulaires entre les continents. Les titulaires touchés par 94,4 % des faillites en Amérique du Nord ont bénéficié du niveau de protection additionnel offert par le mécanisme. Par contre, les titulaires de police n'ont été protégés par ce type de mécanisme que dans 40,7 % des faillites en Asie et 7,7 % des faillites en Afrique.

Illustration de l'« écart de protection » entre les titulaires d'assurance IARD à l'échelle mondiale

Faillites dans les territoires pourvus d'un mécanisme de protection des titulaires, par rapport au total des faillites sur le continent



Certaines nations ont adopté des mécanismes (la SIMA en est un) qui procurent aux titulaires un niveau de protection supplémentaire dans le cas peu probable où leur assureur ferait faillite. Dans 94,4 % des faillites survenues en Amérique du Nord et 61,9 % des faillites survenues en Europe, les titulaires étaient protégés par un mécanisme de ce type.

Source : SIMA

Nos conclusions montrent qu'une faillite d'assureur reste un problème récurrent tant dans les pays développés que les pays en développement. C'est précisément pour cette raison que la SIMA et tous les participants engagés de l'industrie doivent demeurer en tout temps vigilants quant à la santé financière de nos assureurs IARD au Canada. Les faillites peuvent se produire et continueront de se produire. Notre étude montre aussi clairement que cette approche prudente s'applique à l'échelle mondiale.

Nouveaux enjeux

Un assureur-relais... comme un pont sur les flots agités?



Le 21 juillet, le Ministre des Finances et du Revenu national du Canada a signé les lettres patentes de constitution autorisant la SIMA à établir un « assureur-relais » qui portera le nom de Compagnie d'assurance générale PACICC-SIMA (CAGPS). C'est une étape importante pour la SIMA, puisqu'il s'agit de la concrétisation d'une idée issue des consultations menées auprès de l'industrie en 2020. Les membres avaient alors manifesté d'emblée leur intérêt quant à l'établissement d'un assureur-relais sous la surveillance du BSIF pour élargir le « coffre à outils » de

résolution de la SIMA. Des discussions plus en profondeur menées avec des parties prenantes clés en préparant la Conférence de planification stratégique de juin 2022 de la SIMA ont confirmé les arguments en faveur de l'ajout de cet outil adapté à divers scénarios de crise ou d'autres situations critiques.

En 2023, le Conseil d'administration de la SIMA a approuvé le lancement du processus de demande d'établissement d'un assureur-relais. Il a fondé sa décision notamment sur le fait que notre homologue du secteur canadien de l'assurance-vie, Assuris, disposait déjà de son propre assureur-relais « en veilleuse » (la SIAP Vie). Cette dernière avait été efficacement mise à contribution dans le cadre du règlement de la faillite de la Souveraine, compagnie d'assurance vie, il y a plusieurs années. Le Conseil a également considéré la recommandation de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (IAIS) selon laquelle un cadre efficace de règlement des faillites d'assureurs devrait comporter ce type d'outil.

Il est prévu que la CAGPS reste inactive (« en veilleuse ») jusqu'à ce qu'on en ait besoin. La décision de la rendre active devra être prise par consensus entre le Conseil d'administration de la SIMA, le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (BSIF) et tous les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux pertinents. La décision du Conseil de la SIMA se fondera sur le *Protocole de résolution* de la Société. Celui-ci a été élaboré en 2021 par suite d'une consultation approfondie auprès des assureurs membres. Avant de rendre actif son assureur-relais, la SIMA devra vérifier les éléments suivants :

ÉTAPE 1

- La mission de la SIMA est-elle compromise? Les titulaires de police sont-ils exposés à des pertes financières « excessives »?

ÉTAPE 2

- L'autorité de surveillance de l'assureur en difficulté a-t-elle établi qu'un redressement est peu probable?
- La SIMA dispose-t-elle de suffisamment de temps pour faire fonctionner la CAGPS?
- La CAGPS est-elle en mesure de trouver les ressources nécessaires pour réussir à s'imposer?
- Peut-on établir avec certitude que la mise en activité de la CAGPS est nettement moins coûteuse que la liquidation de l'assureur en difficulté?

ÉTAPE 3

- L'autorité de surveillance et la SIMA doivent toutes deux être satisfaites de la gouvernance de l'assureur en difficulté pendant la période de transition.

- Les apporteurs de capitaux de l'assureur en difficulté ne seront pas avantagés par cette initiative.

La SIMA surveille activement les approches et les outils qu'on utilise dans d'autres territoires pour intervenir auprès des assureurs en difficulté. Récemment, une situation intéressante s'est produite en Corée du Sud mettant en cause le dixième plus important assureur non-vie du pays, la MG Non-Life Insurance Company (MG). Le 13 avril 2022, MG a été déclarée « insolvable » par la Financial Services Commission (FSC), l'organisme de réglementation auquel elle était assujettie. C'était la première fois en huit ans que la FSC déclarait une institution financière insolvable, le plus récent cas d'insolvabilité, celui de la Golden Bridge Savings Bank, remontant à 2014. La FSC a annoncé publiquement qu'à la fin de février 2022, le passif de MG dépassait son actif de 113,9 milliards de wons (92,9 millions de dollars US), répondant ainsi au critère d'insolvabilité en vertu de la loi du pays sur l'amélioration structurelle de l'industrie financière.

La perte nette de MG pour 2021 s'établissait à 61,7 milliards de wons (50,3 millions de dollars US), en baisse de 38,8 milliards de wons (31,6 millions de dollars US) par rapport à l'année précédente, mais MG continuait d'afficher un déficit. À la fin de 2021, son ratio de suffisance du capital fondé sur le risque selon la norme sud-coréenne en matière de suffisance du capital des sociétés d'assurance (ratio K-ICS, indicateur clé de santé financière) s'établissait à 88,3 % — moins que la norme de 100 % exigée en vertu de la loi du pays sur les sociétés d'assurance. Étant donné sa situation d'institution financière insolvable au titre de la loi sud-coréenne, MG a été tenue de trouver un nouveau propriétaire. La société Green Non-Life Insurance (l'ancien nom de MG) avait aussi été déclarée insolvable auparavant par la FSC et avait été acquise par la MG Community Credit Cooperative en 2013.

Quatre tentatives de vente publique avaient été faites depuis avril 2022, sans succès. Des retards prolongés dans le processus de vente ont encore affaibli la santé financière de MG. Sa situation financière a continué de se détériorer au cours de cette période, son passif atteignant désormais

1 billion de wons (733,8 millions de dollars US). Au premier trimestre de 2025, son ratio de suffisance du capital était tombé à -18,2 % (très en dessous du minimum obligatoire). Cela impliquait que MG ne pourrait retrouver sa santé financière sans une injection de capitaux très importante. Son portefeuille se chiffrait alors à environ 1,51 million de polices d'assurance dont 90 % étaient des assurances santé et accident à long terme. Les titulaires de police touchés se composaient de 1,24 million de particuliers et de 10 000 entreprises.

« **La SIMA continuera à surveiller ce dossier ainsi que d'autres dans le monde pour améliorer sa compréhension de la manière dont le Conseil pourrait mettre à profit son nouvel assureur-relais dans un contexte de crise. Nous avons pour objectif d'assurer que la SIMA soit prête à faire face aux insolvabilités futures au moment où ce sera nécessaire.** »

Le 14 mai dernier, la FSC a annoncé le transfert des polices de MG à cinq grandes sociétés d'assurance non-vie (Samsung Fire & Marine Insurance, Meritz Fire & Marine Insurance, KB Insurance, Hyundai Marine Insurance et DB Insurance) par l'intermédiaire d'un assureur-relais (la société Yebyeol Non-Life Insurance) dont les activités seraient conduites par la Korea Deposit Insurance Corporation (KDIC), société d'assurance-dépôts gérée par l'État. L'assureur-relais a été établi en juillet.

Au départ, le gouvernement voulait procéder à la liquidation de MG et effectuer uniquement le transfert des polices par l'intermédiaire de l'assureur-relais. MG ne serait pas autorisée à réaliser de nouvelles affaires. Une forte opposition de la part du syndicat des employés de MG a toutefois amené le Parti démocrate coréen à intervenir et à finalement accepter de procéder à la fois au transfert des polices et à la vente de l'entreprise. La KDIC vise à terminer le transfert des polices de MG aux cinq assureurs non-vie d'ici le dernier trimestre de 2026. Ce transfert pourrait être accéléré ou rajusté selon les résultats de la vérification diligente et les conditions du marché. La KDIC a confirmé publiquement qu'elle souhaitait trouver un acheteur pour MG d'ici le deuxième trimestre de 2026. Si elle n'en trouve pas au cours de cette période, les polices de MG seront transférées dans les délais prévus aux cinq assureurs non-vie. Il sera difficile de trouver un acheteur pour MG. Les médias spécialisés ont annoncé qu'environ 877,3 milliards de won (718,6 millions de dollars US) seront nécessaires pour stabiliser l'entreprise après l'acquisition.

Il est décidément intéressant de constater qu'on a recours à assureur-relais pour traiter l'insolvabilité d'un assureur non-vie en Corée du Sud. Il est plus étonnant toutefois de voir qu'on l'utilise pour maintenir la continuité des polices de l'assureur en difficulté (une solution plus courante dans un contexte de résolution en assurance-vie). La SIMA continuera à surveiller ce dossier ainsi que d'autres dans le monde pour améliorer sa compréhension de la manière dont le Conseil pourrait mettre à profit son nouvel assureur-relais dans un contexte de crise. Nous avons pour objectif d'assurer que la SIMA sera prête à faire face aux insolvabilités futures au moment où ce sera nécessaire.



.....
Sources : *The Korea Times*, *The Korea Herald*, *Maeil Business Newspaper*, *UNI Global Union*, *Insurance Asia*, *Business Korea* et *ChosunBiz*.

Enjeux prioritaires : Mise à jour

Réduire le risque systémique

La réduction du risque systémique demeurera un enjeu prioritaire permanent de la SIMA jusqu'à ce qu'un filet de sécurité fédéral procurant les liquidités nécessaires soit mis en place. La SIMA continue d'insister sur le fait que le Canada est la seule grande nation développée exposée à un risque de séisme majeur, qui ne dispose pas d'un plan structuré pour contrer ce risque systémique (par exemple, un partenariat public-privé ou un filet de sécurité de l'État). Ces dernières années, le gouvernement fédéral s'est engagé à régler cette question.



Le gouvernement nouvellement élu du Canada s'est déclaré déterminé à renforcer la solidité du pays face aux menaces extérieures inattendues. Cela nous donne l'espoir que des mesures seront enfin prises pour contrer le risque de séisme au Canada. Dans l'intervalle, nous restons en lien avec Finances Canada, le BSIF et d'autres intervenants clés, selon le cas. Nous poursuivons avec le BAC nos efforts conjoints de sensibilisation pour trouver une solution. En attendant que le gouvernement agisse, l'équipe de la SIMA a pris d'autres initiatives pour atténuer le risque systémique, notamment les suivantes :

- **Désignation de la Société comme association d'indemnisation** – Finances Canada étudie actuellement une demande officielle présentée par notre conseil d'administration visant à désigner la SIMA comme « association d'indemnisation » (en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurance*) pour qu'il lui soit possible de se présenter comme un intervenant de confiance en situation de crise.
- **Nouvel exercice de simulation informatique** – Forts du succès obtenu l'an dernier dans le cadre de l'exercice de simulation d'insolvabilité effectué en partenariat avec l'Autorité des services financiers de la Colombie-Britannique (la BCFSa), nous ferons équipe avec le BSIF (et des décideurs principaux des gouvernements fédéral et provinciaux) pour effectuer une autre simulation (à la mi-décembre). Nous visons de nouveau à tester les limites de la couverture des titulaires de police en cas de catastrophe naturelle majeure.
- **Données éditées sur le risque de perte** – Lors de sa réunion du mois d'avril, le conseil de la SIMA a autorisé la modification de son Règlement intérieur (ultérieurement approuvée par les autorités de réglementation) en vertu de laquelle les membres seront tenus de permettre à la SIMA d'avoir accès aux données masquées sur leur exposition à des pertes, à des fins de contrôle de la solvabilité. Nous avons reçu un soutien fort de la part des membres lors d'une consultation menée en janvier et février, quelque 98 % des répondants s'étant déclarés favorables au partage de ces données. Cette information sensible sur le plan commercial sera protégée par une politique de gouvernance des données nouvellement établie qui assure la sécurité de l'acquisition, du traitement, du stockage et du maniement des données.
- **Proposition de modification du TCM et du TSAS** – La SIMA a proposé au BSIF d'incorporer une ligne spécifique au Test du capital minimal (TCM) et au Test de suffisance de l'actif des succursales (TSAS) pour refléter les obligations sur plusieurs années des membres liées au prélèvement des cotisations de la Société. En période de crise systémique, le BSIF serait alors en position d'ajuster le traitement du capital pour ces obligations particulières et, de ce fait, d'atténuer la potentialité du risque systémique.

Nous continuons de travailler sur d'autres initiatives pour réduire le risque systémique, notamment les suivantes :

- **Mise à jour de la limite d'appétence pour le risque** – L'exercice de simulation informatique mené conjointement par la SIMA et la BCFSA a permis de constater que, dans certaines situations, notre mécanisme de cotisation pourrait être dépassé plus rapidement que notre modélisation l'avait laissé prévoir. (L'appétence pour le risque de la SIMA établie par le conseil correspond à deux fois la capacité maximale de cotisation de la Société et se chiffre actuellement à 2,8 G\$.) Étant donné cette constatation et l'évolution potentielle de notre capacité de liquidité, il convient de revoir la limite d'appétence pour le risque de la SIMA.
- **Risques multiples** – Nous discutons avec nos partenaires de réglementation et l'Institut canadien des actuaires de la nécessité d'améliorer la simulation de crise entourant les événements séquentiels et les répliques.
- **Actualisation de notre modèle de risque systémique** – La SIMA travaille sur une version actualisée de son étude sur le « point de bascule » qui incorporera de l'information accessible depuis peu sur la réassurance.

Aucune des initiatives énumérées ci-dessus ne permettra à la SIMA de faire face à un séisme engendrant des pertes assurées dépassant le « point de bascule ». Malgré tous nos efforts, la nécessité d'un filet de sécurité procurant une garantie financière/des liquidités demeure, si nous voulons protéger les Canadiens contre les risques de pointe.

Améliorer la capacité de résolution

L'Association internationale des contrôleurs d'assurance (IAIS) définit la résolution comme étant les mesures prises par une autorité de règlement des faillites à l'égard d'un assureur qui n'est plus viable. Ces mesures font clairement partie du mandat et de la mission de la SIMA. Le Conseil de stabilité financière (FSB) a publié les principaux attributs du régime de résolution pour le règlement des faillites d'assureurs, y compris pour une autorité en matière de règlement des faillites. À l'heure actuelle, le Canada n'a pas d'autorité nationale de ce type. Les attributions sont plutôt partagées entre les organismes de réglementation, la SIMA et notre homologue du secteur de l'assurance-vie, Assuris. La SIMA et le BSIF ont pour priorité commune de trouver comment répondre au mieux aux attentes du FSB dans le contexte du modèle canadien de fédération.

En examinant les attributs clés du FSB, la SIMA a établi que la constitution d'un « assureur-relais » et l'attribution de sa charte constitueraient une étape décisive vers l'amélioration de la capacité de résolution de la Société. Cette solution bonifierait grandement la capacité d'intervention de la SIMA dans diverses situations de crise. Nous sommes heureux de signaler qu'un jalon important a été franchi le 21 juillet, lorsque le Ministre des Finances a signé les lettres patentes de l'assureur-relais de la SIMA — la Compagnie d'assurance générale PACICC-SIMA (CAGPS). La SIMA s'est vue accorder l'autorisation d'acquérir une participation et un contrôle importants dans la CAGPS et a complété ainsi l'étape 1 du processus. Alors que nous entreprenons l'étape 2, la SIMA doit maintenant obtenir auprès du BSIF l'autorisation de fonctionnement permettant à la CAGPS d'amorcer la conduite de ses activités.

La première réunion du conseil de la CAGPS se tiendra en novembre. Lors de cette réunion, le nouveau conseil (composé d'administrateurs de la SIMA non liés à l'industrie) autorisera l'émission d'actions à l'endroit de la SIMA en échange d'un billet à ordre (constituant le capital de base de

l'assureur-relais). La CAGPS finalisera alors sa demande auprès du BSIF pour que le Surintendant approuve l'émission d'actions en contrepartie d'un bien (étant donné que la SIMA ne paiera pas comptant les actions). Une fois l'émission approuvée, la CAGPS émettra les actions destinées à la SIMA et présentera toute l'information au BSIF à l'appui de l'autorisation de fonctionnement. Une fois toutes les questions réglées de manière satisfaisante, le BSIF produira l'autorisation de fonctionnement de la CAGPS. En parallèle, nous amorcerons aussi le processus d'obtention d'un permis d'exercice dans chaque province et territoire du Canada pour le nouvel assureur-relais. La CAGPS demeurera une société en veilleuse jusqu'à ce qu'elle soit appelée à intervenir dans le règlement de la faillite d'un assureur membre de la SIMA.

La SIMA collabore également avec le BSIF et Assuris pour mettre au point une stratégie de planification des mécanismes de résolution pour les groupes d'assurance actifs sur la scène internationale (GAAI) que compte le Canada. Le BSIF oblige déjà les GAAI à élaborer un plan de redressement. Cette exigence sera étendue à l'établissement de plans de résolution et de groupes de gestion de crise pour les GAAI. Le BSIF a formé une équipe de préparation aux crises au sein du Secteur de la surveillance, qui agit à titre de centre d'excellence en matière de résolution et de redressement. Cette équipe est chargée de gérer les relations avec les sociétés d'indemnisation. La SIMA collaborera activement avec le BSIF et Assuris dans les mois à venir afin de trouver comment appuyer ce travail pour améliorer la planification en matière de résolution et la gestion de crise.

Augmenter notre capacité financière — Options à moyen terme

La SIMA détient 63,8 M\$ (valeur comptable au 31 juillet 2025) de liquidités dans son Fonds d'indemnisation ainsi qu'une facilité de crédit de soutien de 250 M\$ obtenue auprès d'un consortium des six grandes banques canadiennes. Cela représente la capacité financière à court terme de la Société. La SIMA estime que ces fonds seraient suffisants pour lui permettre de gérer la liquidation de l'ensemble des assureurs membres de la Société à l'exception des 15 plus grands.

Le Plan de fonctionnement de la SIMA permet à la Société de percevoir auprès des assureurs membres une cotisation pouvant représenter jusqu'à 1,5 % des primes directes souscrites, au cours de toute année. Cela représente la capacité financière à long terme de la Société (soit 1,4 G\$ par année actuellement selon les résultats de fin d'année des assureurs membres pour 2024). En 2024, nous avons discuté avec de grandes agences de notation relativement à l'obtention de cotes de crédit pour la SIMA. Le maintien de ces cotes (sous réserve d'une réévaluation annuelle) est peu coûteux et correspond à notre stratégie d'options économiques. À la fin de l'année dernière, nous avons obtenu des cotes de crédit de qualité élevée de la part de deux grandes agences. Il semble que nous pourrions désormais avoir accès à des solutions qui procureraient à l'industrie des liquidités plus importantes à plus long terme et permettraient à la SIMA de répondre aux besoins découlant d'insolvabilités de plus grande ampleur sans contribuer aux tensions systémiques en période de crise.

La SIMA travaille avec ses conseillers financiers pour mieux comprendre les étapes de l'opérationnalisation d'une émission de titres de créance (traitement comptable, structure de l'endettement, etc.). Nous réexaminerons les options en matière de réassurance et de titres liés à l'assurance (ILS) comme solutions en matière de fonds propres conditionnels, puisqu'il semble qu'il y ait eu de nouveaux développements dans le marché de l'assurance paramétrique depuis la dernière fois que la SIMA s'était penchée sur la question au moment où la pandémie s'est installée.

Lors de sa réunion de novembre 2024, notre conseil a autorisé une modification du Plan de fonctionnement (ultérieurement approuvée elle aussi par les autorités de réglementation) visant à en retirer les éléments involontairement préjudiciables à la capacité d'emprunt de la SIMA (au-delà des emprunts « bancaires ») et à permettre le financement des paiements d'intérêt par le biais des cotisations à l'égard des frais administratifs et celui des remboursements de dette au moyen du mécanisme de cotisation générale de la SIMA.

Rajustement annuel des plafonds d'indemnisation de la SIMA en fonction de l'inflation

La SIMA réévalue ses couvertures et plafonds d'indemnisation tous les cinq ans. Les rajustements en fonction de l'inflation nous assurent que la valeur réelle de la protection offerte par la SIMA reste relativement stable pendant ces cinq années. Le 1^{er} juillet, la SIMA a présenté les nouveaux plafonds pour 2025, rajustés pour tenir compte de l'inflation, notamment les suivants :

- 530 000 \$ par police d'assurance des biens des particuliers (auparavant 520 000 \$);
- 425 000 \$ par police d'assurance automobile (auparavant 415 000 \$).

Forum des gestionnaires de risques de la SIMA

Rencontres et webinaires à venir – par Ian Campbell



Le Forum des gestionnaires de risques a pour but d'améliorer la gestion des risques au sein de l'industrie des assurances IARD :

- en favorisant la discussion sur des pratiques exemplaires de gestion des risques au sein de l'industrie et la mise en commun de ces pratiques;
- en examinant et en communiquant de l'information d'actualité sur la gestion des risques;
- en servant de ressource en gestion des risques pour la SIMA et pour les organismes de réglementation de l'assurance;
- en permettant la discussion sur des risques majeurs existants et des risques émergents importants au sein de l'industrie;
- en fournissant des ressources et de l'information pour faciliter la recherche sur la gestion des risques et sur des sujets de gouvernance connexes.

Webinaires sur les risques émergents

Trois webinaires sur les risques émergents ont lieu chaque année. Ils réunissent des membres du Forum de tout le Canada dans le cadre d'une discussion en profondeur sur des aspects techniques d'un enjeu précis de la GRE.

Prochain webinaire sur les risques émergents

Jeudi 23 octobre

Conférencier :

Matt Moore

vice-président principal, Insurance Institute for Highway Safety and Highway Loss Data Institute

Sujet :

Incidence des véhicules électriques sur la sécurité automobile et l'assurance auto



Rencontres du Forum des gestionnaires de risques

Au début des rencontres, un conférencier traite d'un sujet d'actualité qui touche l'industrie. Viennent ensuite des présentations de représentants de l'industrie ou d'experts sur des enjeux actuels dans le domaine de la gestion du risque d'entreprise (GRE).

Prochaine rencontre du Forum des gestionnaires de risques

Jeudi 27 novembre

- Conférencière :** **Jacqueline Friedland**
directrice générale, Centre d'évaluation des risques et d'intervention,
secteur de la surveillance des assurances, BSIF
- Sujet :** Mise à jour sur les enjeux actuels de l'industrie des assurances IARD
- Discussion 1**
- Présentateurs :** **Isabelle LaPalme**
cheffe de la direction, Gallagher Re Canada
Peter Askew
président et chef de la direction, Guy Carpenter Canada
Matt Wolfe
président et chef de la direction, Solutions de réassurance, Aon Canada
- Sujet :** Le monde de la réassurance en 2025
- Discussion 2**
- Présentateurs :** **Greg Lyle**
président, Innovative Research Group
Jimmy Jean
vice-président, économiste en chef et stratège, Mouvement Desjardins
- Sujet :** Comment l'économie canadienne résiste-t-elle à la pression? /
Comment les Canadiens résistent-ils à la pression? »



Pour obtenir des renseignements sur l'inscription aux activités (préinscription obligatoire) ou pour recevoir les avis envoyés aux membres du Forum, veuillez vous adresser à Ian Campbell, vice-président aux opérations à la SIMA, à icampbell@pacicc.ca ou au 647-264-9709.

Denika Hall
Rédactrice en chef
et graphisme

SIMA

PARLONS SOLVABILITÉ

80, rue Richmond Ouest, bureau 607
Toronto (Ontario) Canada M5H 2A4

Site Web :

www.pacicc.ca

Tél : 416-364-8677

Pour vous désabonner ou
pour obtenir de l'information
Courriel : dhall@pacicc.ca